

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET À LA MISE EN COMPATIBILITÉ
DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DE BALLAINVILLIERS ET DE SAULX-LES-CHARTREUX
POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU « CARREFOUR DE LA ROUTE DE CHASSE » SUR LA RN 20
A BALLAINVILLIERS ET SAULX-LES-CHARTREUX

présenté par le Conseil Départemental de l'Essonne

ENQUÊTE du 6 mai (8h30) au 24 mai 2022 (19h) soit 19 jours

(arrêté n°2022-PREF/DCPPAT/BUPPE/063 du 04/04/2022)

PROJET : Aménagement d'un carrefour à feux sur la RN 20, dit « carrefour de la Route de Chasse » et d'une voie nouvelle reliant la rue de la Tuilerie à l'est de la RN 20 à la route de Monthéry, à l'ouest, sur le territoire des communes de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux.

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier d'enquête comprenant les dossiers de DUP et de mise en compatibilité des PLU (plans locaux d'urbanisme) de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux, la dispense d'évaluation environnementale, le registre d'enquête seront à la disposition du public dans les **mairies de Ballainvilliers (siège de l'enquête) et de Saulx-les-Chartreux**, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures normales d'ouverture au public :

Ballainvilliers : 3 rue du Petit-Ballainvilliers - 91160 - lundi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 - mardi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h - mercredi : de 8h30 à 12h - samedi : 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi du mois de 8h30 à 12h	Saulx-les-Chartreux : 62 rue de la Division Leclerc – 91160 - lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - mercredi : de 9h à 12h
---	---

Ces horaires peuvent être éventuellement modifiés en fonction de l'évolution des mesures sanitaires liées au COVID 19.

Il pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État en Essonne :

www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/amenagement

Un poste informatique de consultation sera disponible en mairie de Ballainvilliers.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (M. Bernard LEGROS , ingénieur de l'aménagement en retraite)

Ballainvilliers (siège de l'enquête) : samedi 7 mai de 9h à 12h mardi 24 mai de 16h à 19h	Saulx-les-Chartreux : jeudi 12 mai de 14h à 17h mardi 17 mai de 14h à 17h
--	--

Toutes les mesures seront prises par les Maires concernés pour assurer la réception du public dans de bonnes conditions sanitaires.

DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET : Conseil Départemental 91 - Direction des infrastructures et de la voirie/ Service Grands Projets d'Infrastructures - Hôtel du Département - bd de France 91012 Evry-Courcouronnes cedex.

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pourront être soit :

- consignées sur les registres d'enquête papier,
- déposées sur le **registre dématérialisé** ouvert du vendredi 6 mai (8h30) au mardi 24 mai (19h) accessible via le site internet des services de l'État en Essonne mentionné ci-dessus,
- reçues, par écrit ou oral, par le commissaire enquêteur lors de ses permanences,
- par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, envoyé à la mairie siège, avant la clôture de l'enquête pour être annexé au registre papier,
- transmises par courrier électronique reçu jusqu'au mardi 24 mai, avant 19 h à :
Pref91-carrefour-routedechasse@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé. Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Essonne (DCPPAT/ BUPPE – TSA 51101 - 91010 Évry-Courcouronnes Cedex).

RESULTATS: le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet susvisé, en mairie de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux ou à la préfecture.

DÉCISIONS : Le projet sera déclaré ou non d'utilité publique par décision du Préfet de l'Essonne au plus tard un an après la clôture de l'enquête.

En application de l'article L.153-58 du code de l'urbanisme, si le projet est déclaré d'utilité publique, la décision emportera mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Ballainvilliers et Saulx-Les-Chartreux.